Marchés publics de fournitures et services

Les marchés de prestations intellectuelles et le CCAG-PI

2 jours (14h00) | ★★★★½ 4,6/5 | MP-6819030 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 395 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Définir le cadre spécifique des marchés de prestations intellectuelles
- Analyser le détail des clauses du CCAG-PI et leurs modalités concrètes d'application
- Gérer efficacement le suivi d'exécution d'un marché de prestations intellectuelles

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 87,50%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître la réglementation des marchés publics

Public concerné

Chefs de services, acheteurs, responsables techniques et rédacteurs appelés à préparer ou gérer des marchés comportant des prestations intellectuelles

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

Appréhender les marchés publics de prestations intellectuelles

- Différents types de marchés et spécificités
- Différentes procédures d'achat
- Cas des prestations innovantes

EXERCICE PRATIQUE sur le choix d'une procédure

Définir le CCAG-PI

- Présentation et objectifs
- Quel intérêt ? Quand s'applique-t-il ?
- Références, dérogations, adaptations et compléments
- Articulation avec les autres CCAG (CCAG-TIC, CCAG-MOE...)
- Articulation avec les codes de la propriété intellectuelle et le Code de la commande publique

EXERCICE PRATIQUE sur le choix du CCAG-PI

Recourir aux clauses du CCAG-PI : repères et points de vigilance

- Dispositions nouvelles, communes à tous les CCAG 2021
- Nouveautés propres au CCAG-PI

EXERCICE PRATIQUE sur les compléments et dérogations à apporter

2e jour

Les clauses de propriété intellectuelle du CCAG-PI

- Notions applicables à la propriété intellectuelle
- Identification et régime des connaissances antérieures
- Identification et régime des résultats
- Clause de garantie
- Bonnes pratiques en la matière

EXERCICE PRATIQUE sur la rédaction d'une clause de propriété intellectuelle d'un CCAP

Suivre l'exécution d'un marché de prestations intellectuelles

- Respect des délais d'exécution et pénalités
- Modalités financières
- Opérations de vérifications
- Garanties
- Intelligence artificielle
- Fin du marché : expiration et résiliation

EXERCICE PRATIQUE de synthèse et de consolidation

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.